



La lettre d'information de la Caisse de retraites des personnels de l'Opéra

Année 2009, n°1

Octobre 2009

Editorial

L'un des objectifs désormais poursuivis par tous les organismes de sécurité sociale est d'améliorer la communication avec leurs ressortissants.

La Caisse de retraites souhaite, au travers de cette communication, renforcer ses relations avec les retraités.

A cet effet, le principe d'une lettre annuelle ou semestrielle, si ses moyens techniques et financiers le permettent, a été retenu.

Plus de convivialité, plus d'information, plus de lisibilité sont les principaux objectifs de cette initiative au service des assurés.

Un peu d'histoire

Louis XIV avait voulu protéger ses artistes. Le régime créé en 1698 est l'un des plus anciens des régimes de sécurité sociale.

En 1856, Napoléon III institue l'ancêtre de la Caisse, gérée par la Caisse des dépôts et consignations.

Au XXème siècle, le statut réglementaire a évolué et a été remanié par une dizaine de textes.

Actuellement, la Caisse de retraites est gérée par un Conseil d'administration qui dispose d'une compétence de droit commun sur toutes les affaires concernant le régime.

Désormais, deux représentants des retraités sont membres de ce conseil, avec voix consultative.

Les contraintes démographiques, l'allongement de la durée de vie et les conséquences financières qui en résultent ont obligé tous les régimes de sécurité sociale à se réformer.

Le régime spécial de l'Opéra a également été réformé, à compter du 1er juillet 2008.

Les nouvelles mesures s'appliquent progressivement et ne concernent que les assurés en activité.

Revalorisation des pensions

A partir de 2009, les pensions du régime spécial seront revalorisées, dans les mêmes conditions que celles des autres régimes de sécurité sociale, suivant l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix hors tabac.

A titre transitoire, pour la première année d'application, la revalorisation a été fixée par le Gouvernement à **0,4%** au **1er avril 2009**.

La prochaine revalorisation devrait être applicable au 1er avril 2010.

Sommaire :

Editorial

Un peu d'histoire

Revalorisation
des pensions

Action sociale

Actualité juridique

Chiffres-clés

Liens utiles

Caisse de retraites
des personnels de
l'Opéra national
de Paris
73, bd Haussmann
75008 Paris
Tél. : 01 47 42 72 08
Fax : 01 47 42 38 87

Pour plus

d'informations :

la Caisse de retraites

dispose d'un site

internet

www.cropera.fr

Les retraités

peuvent également

contacter la Caisse

de retraites par

courriel à l'adresse

suivante :

cropera@wanadoo.fr

Directeur de publication :

M. Patrick Frydman

Conseiller d'Etat

Président du Conseil
d'administration

Comité de rédaction :

Geneviève Brouard-Duval

Directeur

Aline Alapetite

Adjoint au directeur

Maquette :

Elodie Lombarde

Dépôt légal : Octobre 2009

Action sociale

L'action sociale a pour objectif de fournir l'accompagnement et l'aide aux retraités qui en ont besoin. Elle comporte principalement :

- une offre diversifiée de services pour le maintien à domicile (aides ménagères, retour d'hospitalisation, amélioration de l'habitat, abonnement à un dispositif de télé-assistance, etc.).
- des aides financières exceptionnelles personnalisées pour tenir compte de situations spécifiques dues à des circonstances particulières ou imprévues (décès de proches parents, divorce, maladie, etc.).

Ces aides sont accordées sur demande présentée directement à la Caisse de retraites ou par l'intermédiaire de services sociaux. Elles sont soumises à des conditions de ressources et de durée d'assurance.

Un dépliant d'information concernant ces aides peut être fourni aux ressortissants de la Caisse de retraites.

Actualité juridique

La réglementation relative au cumul emploi-retraite a été assouplie dans le régime général de la sécurité sociale.

Les nouvelles dispositions ainsi prévues ne sont pas encore applicables dans le régime spécial.

Leur extension est en cours d'examen par les autorités ministérielles.

Chiffres-clés

au 31 décembre 2008

Effectifs

Cotisants	1854
Retraités	1691

Recettes

(en millions d'euros)	20,40
Cotisations	9,76
Subvention de l'Etat	10,34
Autres	0,30

Dépenses

Pensions	21,20
Action sociale	0,09
Gestion administrative	0,51

Liens utiles

Association des retraités et pensionnés de l'Opéra et de l'Opéra-Comique

Président

M. Roger Delmotte

8, rue Scribe 75009 PARIS

Téléphone : 01 40 01 25 80

Assistante sociale de l'Opéra et de la Caisse de retraites

Mme Geneviève Mercier

120, rue de Lyon 75012 Paris

Téléphone : 01 40 01 17 74